



Rémire-Montjoly le 18 juillet 2024

COMMUNIQUE
N° 12/2024/PM/RM

TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2024 – 33^{ème} édition
9^{ème} étape

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le dimanche 25 août 2024, pendant le passage des coureurs, lors de la 9^{ème} étape « Macouria/Cayenne » de 14 heures 30 à 18 heures 00.

Il informe que la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés sur les voies de circulation suivantes ;

Aller :

RD24 la Matourienne - Giratoire Adélaïde TABLON - RD23 route de Dégrad des Cannes – Giratoire Attila Cabassou – RD23 route de Dégrad des Cannes - En direction du giratoire Maringouins Cayenne.

Retour :

RD24 la Matourienne - Giratoire Adélaïde TABLON – Avenue Gaston MONERVILLE – Giratoire bourg de Rémire – RD2 route de Rémire – Carrefour RD2/RD1 route des plages – RD1 route de Montjoly – Giratoire de SUZINI en direction de Cayenne.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules d'urgence auront l'usage exclusif temporaire sur ces voies règlementées.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 9^{ème} étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.